AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2216
FR0010892950-FS1012

30 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDTECH

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 28 septembre 2016, la société par actions simplifiée Zimmer Holdings France[1] (70 rue du Chanoit, 25600 Brognard) a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 26 septembre 2016, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société MEDTECH et détenir, à cette date, 2 392 642 actions MEDTECH représentant autant de droits de vote, soit 93,45% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MEDTECH dans le cadre de l'offre publique visant les actions de la société[3].

- le 27 septembre 2016, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société MEDTECH et détenir, à cette date, 3 076 293 actions MEDTECH représentant autant de droits de vote, soit 96,32% du capital et des droits de vote de cette société[4].

 Ce franchissement de seuils résulte (i) d'une acquisition d'actions MEDTECH dans le cadre de l'offre publique visant les actions de la société[3], et (ii) de la conversion de l'ensemble des obligations convertibles et de l'exercice de l'ensemble des BSA détenus par l'initiateur lui permettant d'acquérir respectivement 452 363 et 180 945 actions MEDTECH.

[1] Contrôlée par la société Zimmer Biomet Holdings, Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé, au 26 septembre 2016, de 2 560 261 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 216C1994 du 7 septembre 2016.
[4] Sur la base d'un capital composé, au 27 septembre 2016, de 3 193 819 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.